

**Bureau du 23 mai 2005**

**Décision n° B-2005-3216**

commune (s) : Saint Romain au Mont d'Or

objet : **Régularisation, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain située route des Séguines, au profit de Mme Drewnowski**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 12 mai 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose de céder une parcelle de terrain située route des Séguines à Saint Romain au Mont d'Or.

Il s'agit d'une parcelle de terrain constituant un délaissé de voirie, d'une superficie de 40 mètres carrés environ, incorporée à tort au moment où les travaux de voirie ont été réalisés, il y a une trentaine d'années mais qui n'est pas aménagée en tant que tel et qui est entretenue par madame Drewnowski.

Ce délaissé fera l'objet d'un déclassement du domaine public préalablement à la cession qui interviendra au profit de madame Drewnowski.

Ce bien immobilier n'étant d'aucune utilité pour la Communauté urbaine, elle consentirait à céder le bien en cause, à titre gratuit ;

Vu ledit compromis ;

Vu l'accord de la mairie de Saint Romain au Mont d'Or en date du 12 octobre 2004 ;

Vu la demande de l'intéressée en date du 18 février 2005 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis qui lui est soumis, concernant la régularisation d'une parcelle de terrain située route des Séguines à Saint Romain au Mont d'Or au profit de madame Drewnowski.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,